

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 4 mai 2022
HEURE : 8 h 00
LIEU : Salle du conseil, bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Lisette Maillé, préfète suppléante, Austin
Nathalie Pelletier, Magog
Marie Boivin, Canton d'Orford
Hélène Daneau, Hatley
Jody Stone, Stanstead

également présents : Guy Jauron, greffier-trésorier
Sylvie-Anne Laverdure, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2022
4. Affaires découlant du procès-verbal du 6 avril 2022
5. **ÉVALUATION**
 - ◆ Rapport sur la tenue à jour des rôles
6. **AMÉNAGEMENT**
 - ◆ Rapport d'activités
 - ◆ Avis de conformité : modification à des plans ou règlements d'urbanisme locaux
 - Ayer's Cliff 2022-05
 - Canton de Hatley 2022-05
 - Magog 2840-2022, 2842-2022 et 2848-2022
 - Orford 951-5
 - Ogden 2022.11
 - Canton de Potton 2001-291-Bd
 - ◆ Dérogations mineures des municipalités (le cas échéant)
7. **DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - ◆ Rapport d'activités
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - ◆ Sécurité incendie
 - Rapport d'activités
 - ◆ Protection policière - SQ
 - Rapport d'activités
9. **ADMINISTRATION**
 - ◆ Comptes à payer
 - ◆ Ressources humaines / Communications, Foresterie, Transport
 - ◆ Ristourne MMQ
 - ◆ Correspondance
 - ◆ Ateliers de travail
 - ◆ Communications
 - ◆ Divers
 - APLM (Association pour la protection du lac Montjoye)
 - Lac-à-l'épaule
10. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**
 - ◆ Dossiers économiques
 - Volet tourisme*
 - Rapport d'activités

- Vélo / Plan d'action du plan directeur vélo

Volet économique

- Rapport d'activités
- Recommandations du CIC / Entérinement
- Fonds local de solidarité (FLS) / Augmentation du crédit variable
- Jardin entrepreneur Croquarium Tandem / PDZA

◆ Dossiers culturels

- Rapport d'activités
- Projet Anekdote

◆ Dossiers Fonds régions et ruralité (FRR)

- Rapport d'activités

◆ Transport collectif

- Rapport d'activités

◆ Développement social

- Rapport d'activités
- Demande de la CDC / Élaboration de la politique de développement social

11. AFFAIRES NOUVELLES

- ◆ Prochaine séance du comité administratif

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

191-22

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

6. AMÉNAGEMENT

- ◆ Avis de conformité : modification à des plans ou règlements d'urbanisme locaux
 - Canton de Hatley : règl. 2022-07
 - Ville de Magog : règl. 2841-2022, 2843-2022, 2846-2022, 2849-2022, 2850-2022, résol. PPCMOI 37-2022, 38-2022, 39-2022

9. ADMINISTRATION

- ◆ Ressources humaines / Coordonnateur cours d'eau

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

192-22

Que le procès-verbal de la séance du 6 avril 2022 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2022

Aucun autre item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

L'évaluatrice Marie-Hélène Cadrin présente le rapport de tenue à jour du mois d'avril 2022. Peu de permis ont été acheminés au service d'évaluation en comparant avec l'an dernier. Elle présente également le rapport sur le nombre de demandes de révision de l'évaluation foncière.

Elle revient sur les formations qui étaient adressées aux municipalités, en avril dernier. Une cinquantaine de participants y ont assisté et les commentaires sont très positifs.

On demande s'il est possible de rendre cette formation disponible en ligne. Mme Cadrin souligne que le contenu de la formation était adapté pour une clientèle d'élus municipaux spécifiquement. Il devrait être revu dans la perspective d'une diffusion plus large à la population en général. Elle informe les membres qu'il s'agit d'un projet pour lequel il y a déjà eu des discussions au niveau de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec, dont elle fait partie. La possibilité d'offrir des capsules serait également envisagée. Un semblable projet pourrait être fait en collaboration avec le service d'évaluation de la FQM. Elle fera un suivi sur ces demandes.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. Hughes Ménard présente le rapport d'activités.

Révision du schéma d'aménagement : Il résume les points à modifier à la demande du MAMH, avant l'adoption du règlement de remplacement, dans un délai de 120 jours. Une résolution demandant une extension de 120 jours supplémentaires sera déposée à un prochain conseil. À ce jour, des rencontres ont eu lieu avec divers ministères. Une tournée des municipalités est également prévue prochainement.

PRMHH : Une rencontre du groupe de travail formé par la MRC en lien avec la concertation est prévue fin mai – début juin. Une extension pour le dépôt du projet de PRMHH sera demandée au MELCC.

Patrimoine immobilier : Ce dossier est traité conjointement avec le comité d'aménagement et le comité culturel. Le comité de sélection recommandera une firme pour la caractérisation des immeubles à potentiel patrimonial.

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL AYER'S CLIFF

Règlement 2022-05

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-05 de la municipalité d'Ayer's Cliff, modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2009-09;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-05 de la municipalité d'Ayer's Cliff puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
CANTON DE HATLEY

Règlement 2022-05

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-05 de la municipalité du Canton de Hatley, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2000-08;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

194-22

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-05 de la municipalité du Canton de Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2022-07

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-07 de la municipalité du Canton de Hatley, modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2000-13;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

195-22

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-07 de la municipalité du Canton de Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
MAGOG

Règlement 2840-2022

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2840-2022 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

196-22

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2840-2022 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2841-2022

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2841-2022 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

197-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2841-2022 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2842-2022

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2842-2022 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

198-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2842-2022 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2843-2022

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2843-2022 de la Ville de Magog, modifiant le règlement sur les usages conditionnels portant le numéro 2422-2012;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

199-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2843-2022 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2846-2022

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2846-2022 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

200-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2846-2022 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2848-2022

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2848-2022 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construire portant le numéro 2370-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

201-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2848-2022 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2849-2022

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2849-2022 de la Ville de Magog, modifiant le règlement sur les usages conditionnels portant le numéro 2422-2012;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

202-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2849-2022 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2850-2022

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2850-2022 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

203-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2850-2022 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Résolution PPCMOI 37-2022

ATTENDU que la Ville de Magog a adopté la résolution numéro PPCMOI 37-2022 définissant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément aux articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné la résolution PPCMOI 37-2022 de la Ville de Magog;

ATTENDU qu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

204-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve la résolution numéro PPCMOI 37-2022 de la Ville de Magog puisqu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

Résolution PPCMOI 38-2022

ATTENDU que la Ville de Magog a adopté la résolution numéro PPCMOI 38-2022 définissant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément aux articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné la résolution PPCMOI 38-2022 de la Ville de Magog;

ATTENDU qu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

205-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve la résolution numéro PPCMOI 38-2022 de la Ville de Magog puisqu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

Résolution PPCMOI 39-2022

ATTENDU que la Ville de Magog a adopté la résolution numéro PPCMOI 39-2022 définissant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément aux articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné la résolution PPCMOI 39-2022 de la Ville de Magog;

ATTENDU qu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

206-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve la résolution numéro PPCMOI 39-2022 de la Ville de Magog puisqu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
CANTON D'ORFORD

Règlement 951-5

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
OGDEN

Règlement 2022.11

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-11 de la municipalité d'Ogden, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2000-3;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

207-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-11 de la municipalité d'Ogden puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
CANTON DE POTTON

Règlement 2001-291-Bd

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-291-BD de la municipalité du Canton de Potton, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2001-291;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

208-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-291-BD de la municipalité du Canton de Potton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

DÉROGATIONS MINEURES DES MUNICIPALITÉS

Aucune demande de dérogation mineure n'a été déposée par les municipalités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Mme Mélanie Desautels présente le rapport d'activités.

Matières résiduelles

Une formation pour la gestion des RDD a eu lieu le 28 avril. 18 personnes provenant de 8 municipalités de la MRC y ont participé.

La conférence sur le *zéro déchet*, ouverte à tous, aura lieu le 24 mai prochain en visioconférence. L'information a été transmise aux municipalités. Il est possible d'en organiser une autre à l'automne.

Environnement

Quatre municipalités qui ont un petit lac à risque au niveau de la moule zébrée (Austin, Bolton-Est, St-Étienne-de-Bolton, Orford) participeront à un projet dont les objectifs sont les suivants :

1. Faire une détection précoce de l'espèce;
2. Sensibiliser les participants aux risques de contamination de leur lac par la moule zébrée.

La MRC fera le lien avec les municipalités et s'occupera de l'analyse des substrats artificiels. La municipalité est responsable de mettre le substrat et de le retirer. Ce projet concerne 9 lacs.

PRMHH (état du dossier)

- Avancée sur la sélection des milieux humides d'intérêt à partir des critères identifiés.
- En attente des enjeux et préoccupations des MRC limitrophes et des OBV du territoire.
- Après discussion avec notre consultant, on va aussi relancer le groupe de travail pour une rencontre à la fin mai-début juin.
- Demande de prolongation du délai jusqu'en décembre 2022 (6 mois de +).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Une rencontre du comité de sécurité incendie est prévue le 17 mai prochain. M. Jauron fait part d'un nouveau protocole d'entente avec Bell qui sera présenté au prochain conseil. L'entente proposée par Bell ne modifie en rien l'entente entre la MRC et CAUCA, mais permet à CAUCA de migrer de la technologie E9-1-1 à 9-1-1PG

PROTECTION POLICIÈRE – SQ

Rapport d'activités

Une rencontre du CSP a eu lieu le 27 avril dernier. Il y a été notamment discuté d'un programme existant de lutte contre l'intimidation des élus. Du plus, il a été question de problématiques vécues par certaines municipalités en regard de demandes de réduction de vitesse sur des portions de leur territoire. La décision revient au MTQ et les nouvelles vitesses déterminées ne correspondent pas aux demandes des municipalités concernées. Ce sujet pourra être discuté en conseil puisque d'autres municipalités vivent probablement la même problématique face au manque d'écoute du MTQ.

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 5 avril au 2 mai 2022. Puis, le greffier-trésorier soumet la liste des comptes à payer et en présente le contenu.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE ET RÉSOLU

209-22

De ratifier la liste des comptes ci-jointe, à savoir :

Frais de déplacement et de représentation	6 666,05 \$
S.E.C. Aires de service Québec	6 766,74 \$
Visa Desjardins	1 607,02 \$
Conseil Régional de	3 671,99 \$

aiglon indigo	3 185,04 \$
Revenu Québec	59,71 \$
Sherbrooke Innopole	86,23 \$
Vertisoft	362,35 \$
Cain, Lamarre SENCRL	1 083,83 \$
Patrick Binckly	50,00 \$
LASERPRO	471,40 \$
Climatisation Duplessis Inc	226,50 \$
À l'affiche 2000 Inc.	517,39 \$
Cogeco Connexion inc.	459,63 \$
Bell Conférence inc.	8,94 \$
Taxi Magog Orford inc.	4 368,59 \$
LAMRAC	373,69 \$
MÉGABURO	188,16 \$
Magog Technopole	5 565,35 \$
Icimédias	144,36 \$
UTACQ	250,00 \$
Cain, Lamarre SENCRL	2 061,37 \$
Gestion MJD	896,80 \$
Les Productions MiliMyk	258,69 \$
Steve Jutras	10 000,00 \$
Les amies de Béatrice	5 000,00 \$
Ville de Magog	2 806,19 \$
Bell Mobilité	243,48 \$
Les Correspondances d'Eastman	750,00 \$
Bell Mobilité Inc.	40,04 \$
BRIO ressources humaines Inc.	3 384,00 \$
Marc Langlois	638,11 \$
Société d'histoire du Lac-Saint-	1 318,00 \$
Taxi Magog Orford inc.	208,50 \$
MÉGABURO	97,52 \$
Icimédias	7 635,46 \$
Alliance de l'industrie touristique	1 093,20 \$
Zone libre Memphrémagog	2 917,00 \$
Société d'agriculture du comté	11 000,00 \$
Thomas Petyt	30,00 \$
Pierre Desjardins	80,00 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	10 347,75 \$
Novicom Technologies inc.	91,93 \$
Entretien Sublime	3 318,18 \$
GSC Communications Inc	178,21 \$
Chacha communications inc.	1 270,48 \$
Transdev Québec Inc	4 805,96 \$
Les Correspondances d'Eastman	750,00 \$
Mun Ste-Catherine-de-Hatley	580,00 \$
CRM	2 320,60 \$
AGC Serrurier 2010 Inc.	1 725,77 \$
Létourneau marine.com	2 713,55 \$
Câble Axion Digitel inc.	212,02 \$
Camille Millette	500,00 \$
Flambée des couleurs	12 000,00 \$
Laurentide re/sources inc.	1 553,31 \$
Communication Plus	68,99 \$
Taxi Magog Orford inc.	7 185,37 \$
MÉGABURO	77,56 \$
Icimédias	144,36 \$
Semainier paroissial	149,47 \$
PALME Québec	677,20 \$

DHC Avocats inc.	136,59 \$
Vertisoft	666,86 \$
Cablestrie	2 041,78 \$
Pète et Répète	1 724,63 \$
Héon & Nadeau	5 033,61 \$
Résidence du Presbytère St-	172,46 \$
Association québécoise Zéro	155,22 \$
Nancy Vaillancourt	1 500,00 \$
9236-2714 Québec inc.	119,23 \$
	<hr/>
	148 792,42 \$

ADOPTÉ

Programmes d'amélioration de l'habitat (PAH)

Programme d'adaptation de domicile :

Sylvie Lavigueur	1 636,20 \$
	<hr/>
	1 636,20 \$

RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS, FORESTERIE, TRANSPORT

Communications

Suite au départ de l'agente de communications, Florence Bessac, le poste sera affiché prochainement et la MRC sera accompagnée par Brio RH pour le recrutement d'une nouvelle ressource.

Foresterie

Ingénieur forestier et adjoint aux cours d'eau

Attendu que M. Emilio Lembo, coordonnateur régional à la gestion des cours d'eau et ingénieur forestier, a annoncé son départ à la retraite au 9 juin 2022 et que celle-ci sera précédée de ses vacances annuelles;

Attendu que la gestion des cours d'eau a été préalablement transférée au géomaticien Jonathan Beaudet;

Attendu que suite aux entrevues effectuées, la candidature de Olivier Besner s'est démarquée;

210a-22 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU ET RÉSOLU

De nommer M. Olivier Besner, ingénieur forestier et adjoint aux cours d'eau de la MRC à compter du 2 mai 2022, et de le rémunérer en fonction de la classe F - Coordonnateur, échelon Intégration.

ADOPTÉ

Coordonnateur cours d'eau

Attendu que la *Loi sur les compétences municipales* (2005 c. C-6) confère à la MRC compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine, à l'exception de ceux décrits à l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Attendu que la MRC a nommé un coordonnateur régional des cours d'eau pour remplir l'ensemble des fonctions relatives à la gestion des cours d'eau sous la compétence de la MRC en novembre 2006;

Attendu que M. Emilio Lembo, coordonnateur régional à la gestion des cours d'eau depuis 2006, a annoncé son départ à la retraite au 9 juin 2022 et que celle-ci sera précédée de ses vacances annuelles;

Attendu que M. Jonathan Beaudet, géomaticien à l'emploi de la MRC, assume la tâche d'adjoint au coordonnateur régional à la gestion des cours d'eau depuis juin 2021;

210b-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

De nommer M. Jonathan Beaudet, géomaticien à la MRC, coordonnateur régional des cours d'eau de la MRC à compter du 9 mai 2022, et de le rémunérer en fonction de la classe E - Professionnel, échelon Intégration.

ADOPTÉ

Transport

Attendu que Jason Gosselin, répartiteur et adjoint au transport a quitté son poste en février 2022;

Attendu que le poste a été affiché et que les entrevues qui s'en sont suivies ont permis de sélectionner une candidate, Vanessa Carrière-Laroche pour le remplacer;

211-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

De nommer Mme Vanessa Carrière-Laroche, répartitrice au transport de la MRC à compter du 23 mai 2022, et de la rémunérer en fonction de la classe D – Technicienne, échelon Accueil.

ADOPTÉ

RISTOURNE MMQ

M. Jauron informe les membres que la part de la ristourne de la MMQ pour 2021 est de 1 431 \$. La correspondance de la MMQ sera déposée au prochain conseil.

CORRESPONDANCE

Demandes d'appui

MRC de l'Érable (rés. 2022-04-124) : Enjeux environnementaux et de fiscalité municipale – Appui aux propos de la mairesse de Nicolet

MRC Brome-Missisquoi (rés. 165-0422) : Modification des règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous

MRC Vallée-de-la-Gatineau (rés. 2022-R-AG094) : Demande au MSP – Renouvellement de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec

MRC des Etchemins (rés. 2022-04-34) : Effets de l'inflation sur le coût de construction, d'entretien, d'achat d'équipements, infrastructures et services municipaux des municipalités

- *Les membres du comité ne jugent pas opportun d'y donner suite, mais suggèrent que ces demandes d'appui soient soumises pour appréciation lors de la prochaine séance du conseil*

Résolutions

Ville de Côte-St-Luc (rés. 220406) : Projet de loi 96

ATELIER DE TRAVAIL

Les membres conviennent des ateliers de travail suivants, avant le prochain conseil :

- Plan d'action vélo
- Vision attractivité
- Les oubliés de l'autobus

COMMUNICATIONS

Le poste d'agente aux communications sera affiché sous peu.
Entretemps, la refonte du site internet de la MRC suit son cours.

DIVERS

APLM (Association pour la protection du lac Montjoye)

Concernant la demande d'appui de cette association présentée en octobre dernier, cette dernière souhaitait présenter son projet aux membres du conseil, en atelier de travail. M. Jauron a fait un suivi auprès de l'organisme pour les informer que les membres du conseil les invitent plutôt à leur fournir un complément d'information à leur demande, au besoin, pour apprécier la demande d'appui, et qu'ils ne voient pas la pertinence d'une rencontre en atelier de travail. Les membres du comité sont d'accord avec la démarche.

Lac-à-l'épaule

Depuis les élections à l'automne dernier, il est question de tenir un lac-à-l'épaule. Les restrictions liées à la pandémie ont fait en sorte que la date a été reportée, puisqu'il est préférable de tenir cette activité en présentiel. Les membres du présent c.a. suggèrent de tenir cette rencontre le 9 septembre prochain, ce qui sera proposé au prochain conseil.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

VOLET TOURISME

Rapport d'activités

Le rapport de veille touristique effectué par Mme Marie-Claude Delisle a été déposé le 2 mai.

Vélo / Plan d'action du plan directeur vélo

Mme Mélanie Desautels présente le plan d'action vélo 2022-2026 découlant du plan directeur 2022-2030. L'embauche d'une ressource pour la coordination est essentielle. Des sommes seraient prévues à partir du FRR pour la mise en œuvre de ce plan d'action. Les membres du comité sont favorables à cette proposition et la supporteront lors du prochain conseil.

Un atelier de travail est prévu, avant le prochain conseil, et une résolution pour l'adoption du plan d'action sera déposée au conseil.

De plus, un comité vélo responsable d'assurer la mise en œuvre sera mis sur pied.

VOLET ÉCONOMIQUE

Rapport d'activités

Financement, subventions et investissements

27 entreprises ont été accompagnées par les conseillers du développement économique pour du financement ou pour d'autres défis liés à la rentabilité, à la relève ou à la croissance. Une dernière liste d'entreprises pouvant bénéficier de l'AERAM a été autorisée lors du dernier Comité d'investissement commun. Un seul autre programme lié aux mesures d'aide relative à la crise sanitaire demeure en vigueur pour le moment, soit celui du PAUPME.

Projets collectifs

Des entreprises wallonnes ont été rencontrées et mises en relation avec des acheteurs locaux par les conseillères aux entreprises de la MRC lors du Salon International Agroalimentaire s'étant tenu à Montréal du 20 au 22 avril dernier.

Suite à la mission de recrutement internationale conduite avec le Cégep de Sherbrooke, 16 étudiants finissants en recherche d'emploi sont en processus de recrutement.

Réseau d'accueil Estrien (RAE)

Sous la coordination de la conseillère aux entreprises et agente du Réseau d'accueil Estrien pour la MRC de Memphrémagog, une deuxième rencontre du comité Ukraine a eu lieu. Le comité est en mode travaux actuellement afin de résoudre les enjeux d'accueil, d'intégration, de support alimentaire et de transport d'éventuels invités ukrainiens.

Autres interventions

En matière d'économie circulaire et d'affaires écoresponsables, la nouvelle conseillère aux entreprises a entrepris des visites auprès d'une demi-douzaine d'entreprises afin d'entreprendre des travaux d'accompagnement tout en travaillant sur plusieurs événements.

Logement / Capacité d'accueil à court terme : La consultation des villes et municipalités est terminée, la création envisagée de logements nouveaux pour les deux prochaines années est restreinte. Le service de développement économique prévoit déposer un rapport à cet effet en début juin.

Accueil Notre-Dame : Le 20 avril un rapport d'analyse du service de développement économique portant sur la situation de relance de l'Accueil Notre-Dame a été remis au comité de sauvegarde.

Recommandations du CIC / Entérinement

Fonds de support à la croissance économique FSCE volet « entrepreneur-recrue » / dossier 22-006

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier et recommandent le financement du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN ET RÉSOLU

212-22

D'entériner la recommandation du CIC et d'octroyer une aide financière au montant de DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500 \$) dans le cadre du Fonds de soutien à la croissance économique – volet « entrepreneure-recrue » au promoteur Jeremy Chapleau selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse;

D'entériner la recommandation du CIC et d'octroyer une aide financière au montant de DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500 \$) dans le cadre du Fonds de soutien à la croissance économique – volet « entrepreneure-recrue » au promoteur David Laramée selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse.

ADOPTÉ

**Fonds local d'investissement & Fonds local de solidarité / FLI-FLS /
Dossier CIC-144**

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier CIC-144 et recommandent le financement du projet;

Considérant que les membres du comité d'investissement commun recommandent que le financement soit partagé à parts égales entre le FLI et le FLS;

213-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-144 et d'octroyer un prêt au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (12 500,00 \$) dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse;

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-144 et d'octroyer un prêt au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (12 500,00 \$) dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse.

ADOPTÉ

**Fonds local d'investissement & Fonds local de solidarité / FLI-FLS /
Dossier CIC-143**

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier CIC-143 et recommandent le financement du projet;

Considérant que les membres du comité d'investissement commun recommandent que le financement soit partagé à parts égales entre le FLI et le FLS;

214-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-143 et d'octroyer un prêt au montant de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (37 500,00 \$) dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse;

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-143 et d'octroyer un prêt au montant de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (37 500,00 \$) dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse.

ADOPTÉ

**Fonds d'innovation en tourisme «FIT» / Corporation des Événements de Magog
– Spirituo / Dossier 22-012**

Considérant que l'organisme Corporation des Événements de Magog a déposé une demande à la MRC et qu'il se qualifie pour une aide financière non remboursable du Fonds d'innovation en tourisme (FIT);

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier 22-012/FIT et recommandent le financement du projet;

215-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

D'entériner la recommandation du CIC à l'effet d'octroyer une aide financière de SEPT MILLE DOLLARS (7 000 \$) dans le cadre du Fonds d'innovation en tourisme FIT à l'organisme la Corporation des événements de Magog, selon les conditions prévues au protocole d'entente.

ADOPTÉ

Fonds de démarrage de nouveaux événements et festivals / Corporation des événements de Magog – Spirituo (22-012)

Considérant que la Corporation des événements de Magog a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de démarrage de nouveaux événements et festivals (FDNEF);

Considérant que le projet répond aux critères d'admissibilité du FDNEF;

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont pris connaissance du sommaire d'analyse rédigé par la conseillère au dossier et qu'ils sont favorables au projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

216-22

D'entériner la recommandation du CIC à l'effet d'octroyer une aide financière au montant de TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$) dans le cadre du *Fonds de démarrage de nouveaux événements et festivals* à La Corporation des événements de Magog pour la création d'un nouveau festival de spiritueux «Spirituo » à Magog.

ADOPTÉ

Fonds local de solidarité (FLS) / Augmentation du crédit variable

En avril dernier, le service de développement économique de la MRC a reçu une offre non sollicitée du fonds local de développement (FLS) afin de voir sa limite de crédit variable majorée de 500 000\$ pour s'établir à 750 000\$. Ce fonds représente approximativement 50% des sommes prêtées aux entreprises qui font appel à la MRC pour du financement et est un outil essentiel à la mission du service de développement économique.

Une recommandation d'accepter la proposition du FLS de hausser le crédit variable sera déposée au prochain conseil.

Jardin entrepreneur Croquarium Tandem / PDZA

Considérant l'existence d'un PDZA et la refonte des actions de celui-ci dans les derniers mois;

Considérant que la mise en place d'un projet porteur atteignant un des objectifs précis du PDZA, soit l'action 11 qui consiste à soutenir les initiatives permettant aux jeunes de la MRC de Memphrémagog d'être sensibilisés à l'agriculture et/ou à la foresterie;

Considérant que le budget de fonctionnement du service de développement économique de la MRC prévoit l'usage de fonds à cette fin;

Considérant l'effet rassembleur de ce projet et la participation nombreuse et importante d'autres organismes et entreprises du milieu;

Considérant que ce projet est ouvert à l'ensemble des jeunes de la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

217-22

D'autoriser le directeur général de la MRC à consentir une aide financière de 2 500\$ (4% du projet) à Le Tandem, organisme porteur choisi par Croquarium pour la mise en place spécifique du projet *Jeunes jardins entrepreneurs*, après avoir reçu le montage financier complet et la confirmation de participation des principaux contributeurs et s'en être déclaré pleinement satisfait.

ADOPTÉ

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

Aucun sujet particulier n'est traité.

Projet Anekdote

M. Jauron rappelle que ce projet a été présenté au c.a. au cours de l'été 2021. Il s'agit d'une application qui vise à déployer un réseau géoréférencé d'attrait touristiques et patrimoniaux sur le territoire de la MRC. Les membres avaient manifesté un intérêt à explorer davantage le projet. La MRC a déposé une demande au Fonds canadien de revitalisation des communautés à cet effet.

Considérant que la MRC n'a toujours pas reçu de réponse concernant son projet déposé au Fonds canadien de revitalisation des communautés;

Considérant que la MRC vient d'élaborer son plan d'action qui découle de sa politique de développement culturel, lequel prévoit déjà de nombreuses actions à mener au cours des prochaines années et qu'il y a lieu, pour l'instant, de se concentrer sur ces actions;

218-22

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU ET RÉSOLU

D'informer les promoteurs du projet Anekdote que la MRC entend surseoir, pour le moment, à sa participation au projet.

ADOPTÉ

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

Rapport d'activités

À leur première rencontre en 2022, les membres du comité FRR ont procédé à l'analyse des projets déposés depuis le début de l'année, dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

L'ensemble des recommandations du comité représente un investissement de 193 850 \$, pour trois projets. Des résolutions seront déposées lors du prochain conseil.

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

Il serait opportun, en juin prochain, de retenir les services d'un consultant afin de fournir des pistes de solution en lien avec l'amélioration des services de transport collectif et adapté. Une offre de services a été demandée à cet effet.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

Aucun sujet particulier n'est traité.

Demande de la CDC / Élaboration de la politique de développement social

Considérant que lors d'un atelier de travail précédant la séance du conseil du 20 avril dernier, la directrice générale de la Corporation de développement communautaire (CDC), Mme Mélissa Rivard, a présenté les attentes de l'organisme vis-à-vis la MRC au niveau de l'élaboration de la politique de développement social;

Considérant que parmi les demandes, une demande d'appui financier de l'ordre de 5 000\$ a été formulée par l'organisme afin de lui permettre de recourir à des services professionnels dans le cadre de l'élaboration de la politique;

Considérant que la MRC juge opportun de soutenir financièrement la CDC dans ce mandat afin qu'elle puisse disposer des ressources nécessaires pour mener à terme cette importante démarche;

219-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

D'allouer à la Corporation de développement communautaire Memphrémagog un montant de 5 000\$ pour la soutenir financièrement dans l'élaboration de la politique de développement social de la MRC.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

La prochaine séance est prévue pour le mercredi 1^{er} juin 2022 à 8 h 00.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Jody Stone propose la levée de la session.

Greffier-trésorier

Préfet